

EDU NEWS

Le trimestriel de l'éducation

Juillet
2006

03

EINFÜHRUNG VON BILDUNGSSTANDARDS: LUXEMBURG STELLT SICH DER HERAUSFORDERUNG



Heute mehr denn je muss die Schule Kompetenzen, d.h. Wissen, Fähigkeiten und Einstellungen vermitteln, um es jedem Einzelnen zu ermöglichen, den Ansprüchen einer sich ständig verändernden Arbeitswelt und Gesellschaft gerecht zu werden. Um den Kompetenzerwerb und somit eine Qualifizierung auf möglichst hohem Niveau der kommenden Schülergenerationen zu sichern, bedarf es klarer Maßstäbe: deshalb beschäftigen sich viele Länder zur Zeit mit der Definition und Einführung von Bildungsstandards. Auch Luxemburg muss sich dieser Herausforderung stellen.

WORIN UNTERSCHIEDEN SICH BILDUNGSSTANDARDS UND LEHRPLÄNE?

Kompetenzorientierte Bildungsstandards (*socles de compétences*) beschreiben das, was SchülerInnen am Ende

eines schulischen Zyklus nachhaltig und nachweisbar können sollen. Sie zählen Kompetenzen im Rahmen eines fachlichen Kompetenzmodells auf, legen jedoch keine Reihenfolge oder Prioritätenliste fest. Bildungsstandards bilden den Rahmen für eine Kompetenzüberprüfung, d.h. für die Leistungsmessung in Klassenarbeiten, Tests oder zentralen Prüfungen (*épreuves standardisées, épreuves communes*).

Lehrpläne (*plans/programmes d'études*) beschreiben, was und wie SchülerInnen im Laufe eines Schulzyklus lernen sollen; das ist mehr und vielgestaltiger als das, was am Ende geprüft wird oder gekannt sein soll. Lehrpläne enthalten Hinweise auf Unterrichtsmethoden, die die Schule als wichtig für den Kompetenzerwerb betrachtet. Des Weiteren gewährleisten sie, dass sich der Unterricht nicht nur auf das Vermitteln von Wissen und Fertigkeiten reduziert, sondern auch das sinnvolle Anwenden in verschiedenen Kontexten fördert.

Zusätzlich liefern sie eine grobe Richtschnur für die Reihenfolge der behandelten Inhalte im Unterricht.

Abonnez-vous! Si vous souhaitez recevoir EDU NEWS régulièrement, merci de communiquer votre nom, adresse et matricule national ainsi que l'ordre d'enseignement dans lequel vous enseignez (préscolaire, primaire ou postprimaire) par courrier électronique à edunews@men.lu ou par fax au 478-5146.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

WIE GESTALTET SICH DIE EINFÜHRUNG DER KOMPETENZLOGIK IM LUXEMBURGER SCHULSYSTEM?

I) STANDARDS SETZEN

In diesem Arbeitsprozess werden, für die verschiedenen Fächer, die von SchülerInnen erwarteten Leistungen am Ende der respektiven Schulzyklen beschrieben.

In der Vorschule wurden eine erste Fassung von Bildungsstandards sowie erste Texte mit methodologischen und konzeptuellen Überlegungen von einer interdisziplinären Arbeitsgruppe erstellt. Die Arbeitsgruppe wird von Dr. Andreas Paschon der Universität Salzburg wissenschaftlich begleitet.

In der Primärschule wird die Liste der Kompetenzen, die am Ende dieser Schulform erreicht sein sollen, für die Sommerferien 2006 fertig gestellt sein.

Neu in der Vorgehensweise ist, dass die Zielsetzungen der Vorschule und der Primärschule in einem einzigen Dokument vereint werden. Die Werte und allgemeinen Aufgaben der Schule sollen das Rückgrat dieses Dokuments bilden. Anschließend werden die Zielsetzungen in für Vor- bzw. Primärschule spezifische Kapitel unterteilt.

Im Sekundarunterricht bestehen seit Anfang des Schuljahres Arbeitsgruppen für Sprachen, Mathematik und Naturwissenschaften. Diese Gruppen sind dabei, die Bildungsstandards zu definieren, über welche die SchülerInnen einer bestimmten Stufe verfügen müssen. Wissenschaftliche Begleiter sind Dr. Timo Leuders (Mathematik, Universität Freiburg), Dr. Peter Sieber (Sprachen, Universität Zürich) und Dr. Manfred Prenzel (Naturwissenschaften, Universität Kiel).

Eine erste Fassung der Bildungsstandards im Fach Mathematik für Ende der 8. Klasse (11e ES, 8e TE, 8e PO) ist erstellt, die Standards für Sprachen und Naturwissenschaften sind in der Ausarbeitungsphase.



II) STANDARDS VALIDIEREN

In dieser Phase werden die erarbeiteten Dokumente von den verschiedenen Schulpartnern auf ihre Verständlichkeit und Kohärenz überprüft und anschließend vom Ministerium validiert.

Wichtige Schritte sind die Vernetzung der einzelnen Arbeitsgruppen und der regelmäßige Austausch zwischen den Gruppen. Um die Kohärenz des gesamten Bildungssystems zu gewährleisten, sind die Arbeitsgruppen im Begriff, einvernehmliche Anforderungen an SchülerInnen beim Übergang von einer Schulform zur anderen zu definieren.

Die Texte der Arbeitsgruppen der Vor- und Grundschule werden einer gemeinsamen Begleitgruppe vorgestellt und von dieser kritisch begutachtet. In dieser Gruppe treffen sich einmal im Monat die Ministerin, Vertreter der Lehrgewerkschaften, der Eltervereinigung, des *Collège des inspecteurs* sowie des Ministeriums.

Die fachlichen Kompetenzmodelle der Sekundarschule werden in Rücksprache mit den respektiven *Commissions nationales des programmes* diskutiert; für die übergeordneten Ziele der Sekundarschule ist analog zur Primärschule eine Begleitgruppe in Planung.

III) STANDARDS UMSETZEN

Nach der Festlegung der Ziele müssen in der nächsten Phase die Lehrpläne erstellt werden, die beschreiben, wie das Lehren und das Lernen innerhalb eines Schulzyklus zu gestalten ist, um die vorgegebenen Ziele zu erreichen.

In der Vorschule wird eine erweiterte Arbeitsgruppe von VorschullehrerInnen während des Schuljahrs 2006-2007 ihre praktische Erfahrung einbringen, um Begleitmaterial zum Umsetzen der Kompetenzlogik zu erstellen. Im Anschluss an die Kompetenzliste für das Ende des 6. Schuljahrs steht 2006-2007 die Ausarbeitung des neuen Lehrplans für die Primärschule an.

In jedem *Lycée* und *Lycée technique* werden für die Fächer Mathematik und Sprachen LehrerInnen als Koordinatoren ausgebildet, um als kooperative Mittler zwischen den Schulen und dem Ministerium das Umsetzen der Standards zu begleiten.

Für das Schuljahr 2006-2007 erstellen die Schulen im Fach Mathematik eine erste Fassung von schuleigenen Lehrplänen. In diesen Lehrplänen wird nur der Kern (berechnet auf ungefähr 2/3 der zur Verfügung stehenden Schulzeit) vom Ministerium bindend vorgegeben, während die Schulen das restliche Drittel selbst gestalten können. Die SprachlehrerInnen werden im Verlauf des Schuljahrs dank eines speziellen Weiterbildungsangebots auf diese Arbeit vorbereitet.

IV) STANDARDS ÜBERPRÜFEN

Um das Lehren und das Lernen effektiv zu gestalten, bedarf es der regelmäßigen Rückmeldung der aktuellen Lernstände, was den LehrerInnen ermöglicht, die Lernpraxis der SchülerInnen entscheidend verbessern zu können.

In der Vorschule wird unter Anleitung der Universität Salzburg ein Beobachtungsmodell für den Kindergarten erprobt. Dieses Beobachtungsmodell ist Voraussetzung damit gezielt entsprechende Maßnahmen eingesetzt werden, um individuelle Entwicklungen zu fördern und benachteiligte Kinder besser unterstützen zu können.

In der Primärschule wurden standardisierte Tests für das Ende der jeweiligen Zyklen erarbeitet (Ende der 2., 4. und 6. Klasse). Sind diese Instrumente in der 2. und 4. Klasse noch fakultativ, so sind sie in der 6. Klasse obligatorischer Bestandteil der Orientierungsprozedur. Diese Tatsache allerdings wird im Ministerium augenblicklich neu durchdacht, da die *Épreuves standardisées* zu dem Zeitpunkt, an dem sie durchgeführt werden, den LehrerInnen keinen pädagogischen Handlungsspielraum lassen, um den Lernprozess der SchülerInnen zu fördern.

In der Sekundarschule werden die *Épreuves communes* in den Klassen Ve und ge weiterentwickelt in Richtung von kompetenzorientierten Lernstandserhebungen, die ermöglichen sollen, die Leistungen einer Klasse mit den Leistungen anderer Klassen derselben Schule sowie anderer Schulen zu vergleichen. Die in Lernstandserhebungen gestellten Aufgaben ermöglichen es, die Stärken und Schwächen von SchülerInnen möglichst klar erkennbar zu machen, und so Hinweise für eine entsprechende Weiterentwicklung des Unterrichts zu bekommen.

Im Herbst 2006 ist eine solche Lernstandserhebung im Fach Mathematik für alle SchülerInnen der Klassen Ve und ge geplant.

INTERESSE AN EINER BETEILIGUNG?

Das Umsetzen dieser Etappen wird nur dann gelingen, wenn möglichst viele LehrerInnen aller Schulformen gemeinsame Ziele verfolgen und an einem Strang ziehen. Die oben beschriebenen Prozesse haben Ihr Interesse erweckt und Sie möchten sich an einer Etappe des Projektes beteiligen? Unter www.men.lu finden Sie ein Einschreibeformular.



NEWS FLASH

*** La gestion en logistique – une nouvelle formation pour répondre à la demande des entreprises ***
Une nouvelle formation professionnelle, celle du gestionnaire qualifié(e) en logistique (Fachlogistiker/in), sera offerte à partir de la rentrée 2006-2007 au lycée technique de Bonnevoie. La formation compte 3 années en régime concomitant à l'école et à l'entreprise ; elle se solde par l'obtention d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) et permet de viser des postes dans les fonctions de la réception, de l'expédition, du transport, de la manutention et du stockage de marchandises. La condition minimale d'accès est la réussite d'une 9e polyvalente de l'enseignement secondaire technique. *** Reconnaissance de diplômes *** Entre le 1er juin 2005 et le 31 mai 2006, le Service de la reconnaissance des diplômes du ministère a reçu et traité plus de 4250 demandes de reconnaissance ou d'équivalence. La majorité des demandes (1705 dossiers) ont porté sur une équivalence de qualifications professionnelles dans le domaine d'une profession de santé. 1026 dossiers ont été introduits pour la reconnaissance de diplômes de fin d'études secondaires (bacs) et 437 pour celle de certificats d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Le service a également traité 924 demandes en obtention d'une équivalence de niveaux d'études ainsi que d'autres dossiers portant sur la reconnaissance de diplômes d'éducateurs, de techniciens et autres.

NOUVEAU PROFIL PROFESSIONNEL POUR LES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE:

BIEN PLUS Q'UNE PROFESSION

La profession enseignante a sensiblement changé depuis des années. Une adaptation des missions s'avère indispensable pour tenir compte des profondes mutations qu'a connues l'école et qui constituent autant de défis nouveaux pour cette profession aux facettes multiples. Cependant, le métier d'enseignant est bien plus qu'une profession puisqu'il engage la personne qui l'exerce au-delà de la stricte dimension professionnelle. Chaque enseignant fait au quotidien l'expérience de la singularité de son métier, qui l'expose comme nul autre dans son être et dans sa relation aux autres.

Le profil professionnel des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique précise les domaines de responsabilité et les défis actuels de la profession enseignante tout en clarifiant le rôle des

enseignants vis-à-vis des élèves, de leurs parents, des autorités et de la société civile. Il tient compte des spécificités du contexte national en insistant sur les dimensions culturelle, sociale et linguistique. Situant l'apprentissage des élèves au centre des responsabilités des enseignants, le profil précise les connaissances et compétences professionnelles tant générales que spécifiques liées à cette profession exigeante. Le travail en équipe et la collaboration avec les autres acteurs du système éducatif, notamment les parents d'élèves, sont valorisés, tout comme la formation continue.

Une proposition de profil (texte intégral disponible sur www.men.lu) a été soumise pour avis à toutes les conférences des professeurs. Les différentes prises de position sont analysées et une reformulation du texte est en cours.





KLEINER GRENZVERKEHR

Am 9. November 2006 findet in Saarbrücken ein eTwinning-Kontaktseminar für LehrerInnen aus Luxemburg, Deutschland, Belgien und Frankreich statt. Programm: Einführung in eTwinning, Kontaktaufnahme zu LehrerInnen aus den Nachbarländern, Workshops – weitere Informationen: info@etwinning.lu



POLITIQUE LINGUISTIQUE ÉDUCATIVE:

PROFIL ET PERSPECTIVES

Aboutir à une démarche de révision de notre enseignement des langues qui soit coordonnée, et en même temps diversifiée – tel était le défi que le ministère s'était lancé en demandant le concours d'experts du Conseil de l'Europe pour l'élaboration d'un Profil de la politique linguistique éducative (voir Edunews 01). Voici parcourue la première étape de cet ambitieux projet : le Profil a été finalisé en mars 2006. Publication conjointe du Conseil de l'Europe et du ministère, il identifie les caractéristiques et enjeux majeurs de l'enseignement des langues au Luxembourg et trace les perspectives d'évolution pour répondre aux défis éducatifs, sociétaux et économiques qui se posent.

Le Profil de la politique linguistique éducative met en évidence tant les forces que les enjeux liés à notre enseignement des langues. Fil rouge qui traverse de bout en bout ce document riche en analyses et pistes de réflexion: la double nécessité 1) de réajuster l'enseignement des langues à la complexité de la situation scolaire et à l'hétérogénéité de la population des élèves et 2) de préciser les objectifs et exigences en langues à différents moments du parcours scolaire. Pour y répondre, une recommandation essentielle : celle d'introduire une plus grande flexibilité dans le système, moyennant une meilleure différenciation et prise en compte des potentialités des élèves.

Les principaux constats dont fait état le Profil se résument comme suit (le texte intégral ainsi qu'un résumé sont disponibles sur www.men.lu):

- De nombreux élèves acquièrent des compétences remarquables dans plusieurs langues, ce qui prouve l'efficacité du système d'enseignement des langues pour une partie non négligeable de jeunes.

- L'école luxembourgeoise a la chance de disposer d'un corps enseignant possédant de très hautes compétences linguistiques.
- Le système éducatif ne tient pas suffisamment compte des capacités individuelles et des réalités linguistiques différentes des enfants.
- Les compétences attendues des élèves ne sont pas définies de manière claire.
- L'évaluation des compétences langagières des élèves est trop négative et sommative, et dès lors démotivante.
- Les synergies entre les enseignements des différentes branches sont insuffisantes.
- Les outils pédagogiques ne sont pas toujours adaptés à la diversité des situations et l'hétérogénéité des élèves en classe.

Sitôt le Profil finalisé, les travaux de réflexion sur l'élaboration et la concrétisation de nouvelles pistes dans l'enseignement des langues ont commencé, en étroite concertation avec les enseignants. La définition des compétences en langues par des groupes de travail dans les différents ordres d'enseignement constitue pour l'heure une priorité absolue. Une première importance est également accordée à l'élaboration de réponses aux faiblesses constatées, notamment par la mise en place d'une évaluation plus nuancée et plus positive, une meilleure différenciation, le renforcement du rôle des branches non linguistiques dans les apprentissages langagiers, etc. Il va de soi que tous ces travaux influenceront nécessairement la pratique éducative à l'école et devront être considérés lors de la formation initiale et continue des enseignants. Le ministère remercie dès à présent tous les enseignants qui s'intéressent et participent à la mise en oeuvre de cet ambitieux processus de révision.

NOUVELLES NOMINATIONS

Lycée technique agricole

Nommée à la fonction de directrice du Lycée technique agricole, Madame Martine HANSEN a succédé, en date du 8 avril 2006, à Monsieur Norbert FELTGEN, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Lycée technique du Centre

Monsieur Nico MEYRER, professeur ingénieur, est nommé directeur adjoint à partir du 1er septembre 2006, en remplacement de Monsieur René ZENS, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Lycée technique des Arts et Métiers

Madame Véronique SCHABER, professeur de lettres, est nommée directrice adjointe à partir du 1er septembre 2006, en remplacement de Monsieur Georges THILMANY, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Lycée Michel-Rodange Luxembourg

Monsieur Jean-Paul WEYNANDT, professeur de sciences économiques, est nommé directeur adjoint à partir du 15 juillet 2006, en remplacement de Monsieur Jean REITER, démissionnaire.

NEWS FLASH

* **Éducation tout au long de la vie - GRUNDTVIG** * L'Agence nationale Socrates organise un séminaire de contact européen intitulé «Apprentissage tout au long de la vie + 55» à Mondorf les Bains du 29 juin au 2 juillet 2006. Une soixantaine de représentants d'organisations de 20 pays européens différents travaillant avec des personnes âgées de plus de 55 ans ont l'occasion de se rencontrer et de formuler des projets de partenariat européen GRUNDTVIG. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.socrates.lu ou téléphoner au 478 5289.

* **COMENIUS et GRUNDTVIG: évolution des candidatures** * Pour l'année 2006-2007, le nombre de candidatures soumises pour la réalisation d'un projet européen a sensiblement augmenté par rapport à 2005-2006:
– projets COMENIUS : 36 candidatures, (+16%),
– accueil d'un assistant linguistique : 12 écoles dont 5 écoles primaires (+70%),
– projets GRUNDTVIG : 4 candidatures (+100%),
Les projets sélectionnés seront notifiés début juillet 2006 et publiés sur le site www.socrates.lu

eRemédiation

UN NOUVEAU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN LIGNE POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Les élèves se voient désormais proposer un nouveau service d'aide sur mySchool!: eRemédiation les met en relation avec une équipe de professeurs en ligne à l'écoute de leurs difficultés scolaires. Par ailleurs, des centaines de ressources pédagogiques adaptées à des situations d'aide et d'accompagnement attendent les élèves au sein de communautés d'apprentissage en ligne. De plus amples informations suivront dans notre prochaine édition.



SCOL@RIA

NOUVEL OUTIL PERFORMANT

Les travaux d'organisation et de planification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire présupposent une collaboration efficace et étroite entre les communes et le ministère. Le logiciel *Scol@ria* permet de répondre à cette exigence : interface unique et accessible par Internet, il fournit d'une part aux administrations communales un outil uniformisé pour la réalisation de leurs organisations scolaires ; d'autre part, il permet au ministère de regrouper de façon structurée, dans une base centrale, les informations indispensables sur le personnel enseignant, les classes, les ressorts scolaires, etc.

SCOL@RIA COMPORTE PLUSIEURS MODULES:

Le module de base est centré autour de l'organisation scolaire (bâtiments scolaires, répartition des classes, affectation des enseignants ...) établie par les communes. Cette partie est opérationnelle depuis 2003 et remplace l'ancien mode de travail qui consistait à remettre annuellement des disquettes aux administrations communales.

À ces fonctionnalités s'ajoutent dès à présent un système

de gestion des candidats qui se présentent aux examens-concours pour l'admission à la fonction d'instituteur, et, à partir de décembre 2006, une gestion complète du personnel enseignant, y compris le personnel remplaçant et les chargés de cours.

Un fichier-élève complet reprendra toutes les données concernant les élèves (noms des élèves et des parents, adresses, début de scolarité, notes obtenues, etc.) et constituera le troisième et dernier volet du projet.

Ce fichier-élève sera réalisé en étroite collaboration avec les communes, qui fournissent, depuis le bureau de population, les données de base concernant les élèves. Ces données seront intégrées dans la base du ministère et complétées par des données fournies par les enseignants, qui pourront directement inscrire leurs renseignements de service dans la base de données.

Cette partie informe également sur l'avis d'orientation que l'élève reçoit en 6^e année d'études primaires. L'ensemble des données sont transférées au fichier-élève de l'enseignement postprimaire lors du passage de l'élève de l'école primaire au lycée.

CHIFFRES-CLÉS

DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2004/05

Diplôme de fin d'études secondaires	1092
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	779
Diplôme de technicien	454
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	876
Certificat de capacité manuelle	63
Certificat d'initiation technique et professionnelle	125
Total	3389

TAUX DE CERTIFICATION

Le taux de certification mesure le pourcentage théorique de diplômés/certifiés d'une cohorte déterminée. Il s'agit du rapport entre le nombre d'élèves ayant obtenu un diplôme ou une certification et le nombre total d'élèves au départ.

Année	Taux de certification
2001/02	79,8 %
2002/03	79,1 %
2003/04	82,8 %
2004/05	80,9 %

